

## **TAXES D'ELIMINATION DES DECHETS URBAINS**

### **Tarifs 2018**

#### **I Taxe de base annuelle :**

##### **Particuliers :**

Par ménage, selon le nombre de pièce du logement

Fr. 130.00 par logement  $\leq 2.5$  pces

Fr. 190.00 par logement  $> 2.5$  pces et  $\leq 4.5$ pces

Fr. 270.00 par logement  $> 4.5$  pces

Les résidences secondaires sont taxées comme les ménages

##### **Entreprises :**

Par entreprise,

Selon le genre d'activité, Fr. 280.00 et avec la pondération suivante :

- Catégorie 1 :        Entreprises de services  
Bureaux (fiduciaires, assurances, avocats, notaires, magasins d'habits, ingénieurs, kiosques, horlogers, etc.), professions médicales, coiffeurs, instituts de beauté, etc.  
Montant multiplié par 1
- Catégorie 2 :        Etablissements publics et similaires  
Café-restaurants, bars, tea-rooms, boucheries, boulangeries, dancings, buvettes, hôtels, y compris restaurants annexés, homes, petites industries, etc.  
Montant multiplié par 1.1
- Catégorie 3 :        Industrie, artisanat et autres entreprises  
Industries, artisanat, magasins d'alimentation, commerces de vin, propriétaires-encaveurs, entreprises agricoles (y compris agriculteurs indépendants) et viticoles, etc.  
Montant multiplié par 1.2
-

## **II Taxe proportionnelle**

### **Particuliers :**

Selon le volume des déchets (**taxe au sac**) :

de Fr. 0.80 à Fr. 2.40 par sac de 17 litres  
de Fr. 1.50 à Fr. 3.50 par sac de 35 litres  
de Fr. 2.50 à Fr. 7.50 par sac de 65 litres  
de Fr. 4.00 à Fr. 12.00 par sac de 110 litres

### **Entreprises :**

Selon le volume des déchets (**taxe au sac**) :

de Fr. 0.80 à Fr. 2.40 par sac de 17 litres  
de Fr. 1.50 à Fr. 3.50 par sac de 35 litres  
de Fr. 2.50 à Fr. 7.50 par sac de 65 litres  
de Fr. 4.00 à Fr. 12.00 par sac de 110 litres

OU

Selon le poids des déchets (**taxe au poids**) :

Fr. 320.00 par tonne pesée

---